

MAIRIE DE BEAUFORT
SAVOIE

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2010

Le Conseil Municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le 17 décembre 2010, sous la présidence de Mme Annick CRESSENS, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 10 décembre 2010

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

PRESENTS : Mmes et M. CRESSENS Annick, DOIX Dominique, BLANC Jean-Pierre, BLANC Marie-Claude, VERNAZ André, MURAT Louis, SEVESSAND Guy, CROISSET Yann, BOCHET Thierry, MALOD Bertrand, , ROBERT Jacques, DOIX Thierry, GERARD Monique, BOCHET Nicolas, COMBAZ-DEVILLE Pascal, TOMASINI Annie, LANDAIS CHAUCHAIX Christelle.

ABSENT REPRESENTE : Monsieur PERRIER Paul par M. Louis MURAT
Monsieur PHILIPPE Jean-Pierre par M. BLANC Jean-Pierre

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur DOIX Thierry

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

Mme le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour, la convention avec la FACIM pour une exposition permanente liée aux 50 ans de Roselend et la division parcellaire de la zone du Moulin du Praz, ce qui est accepté.

Diagnostic charte de développement durable

Clémence CARDOT et Louis Marie VIVANT, responsable du bureau d'études de l'association Moutains Riders, présentent la synthèse du diagnostic de territoire sur la charte de développement durable signée en 2007. Cette charte traduit la volonté des Maires d'apporter des réponses concrètes aux évolutions climatiques afin de pérenniser les économies locales et de garantir un tourisme durable. Elle s'insère dans une démarche globale à moyen et long terme.

La charte est constituée de 8 plans d'action qui sont :

- N° 1** – Promouvoir un aménagement durable des territoires
- N° 2** – Développer une politique durable de l'habitat respectueuse du patrimoine architectural
- N° 3** – Préserver les paysages et les espaces naturels (entretien de paysage, gestion forestière, faune et flore, concertation avec les partenaires associatifs et services concernés)
- N° 4** – Favoriser une gestion équilibrée des ressources : eau (schéma d'eau potable existant), énergie (audit énergétique réalisé sur certains bâtiments)
- N° 5** – Favoriser des modes de déplacements performants et respectueux de l'environnement (trouver un moyen de transport alternatif à la voiture, covoiturage...)

N° 6 – Développer des activités touristiques en veillant à leur bonne intégration dans le paysage et à leur gestion respectueuse de l'environnement (intégration paysagère des aménagements remontées mécaniques, intégration des pistes dans l'environnement, production de neige), circuits de randonnées alpines et nordiques, loisirs de neige motorisés, loisirs d'été....).

N° 7 – Sensibiliser les différents usagers de la station pour les encourager à des comportements éco-citoyens (offre de transport, énergie, sensibilisation sur la gestion de l'eau, des déchets, pollutions sonores)

Le diagnostic a été réalisé après enquête auprès des hébergeurs, des commerçants et des artisans et une trentaine d'entretiens individuels. Il permet d'affirmer que les principaux points forts sont l'architecture préservée, un urbanisme réfléchi, une agriculture protégée, une station village-famille, un centre social dynamique ainsi qu'une ouverture vers l'extérieur. Le développement du territoire est favorisé par la présence de nombreux acteurs et éléments structurants (associations, entreprises, agriculteurs, intercommunalité et partenaires extérieurs).

Un débat portant sur le suivi de la charte et les moyens qu'il conviendrait d'affecter à cette mission s'engage. Compte tenu de la démarche de certification engagée par la station des Saisies, un suivi de ces actions par l'intercommunalité pourrait être opportune.

Par ailleurs, la réflexion engagée pour l'élaboration du schéma local de développement touristique conduira à un programme d'actions qu'il conviendra d'élaborer en lien avec la charte.

Marchés de travaux

Par délibération du 18 novembre, le Conseil a autorisé Madame le Maire à engager, pour le projet de valorisation touristique du site de Saint Guérin, la procédure de consultation des entreprises sous la forme de marchés à procédure adaptée, avec une tranche ferme, une tranche conditionnelle et 2 lots. Après analyse des offres, les entreprises retenues sont les suivantes :

Lot n° 1 : passerelle

Entreprise 2MI pour un montant de prestations de 399 372 € HT

Lot n° 2 : aménagements extérieurs et accès passerelle

Entreprise MILLET PAYSAGE ENVIRONNEMENT pour un montant de 107 540 € HT.

Les marchés seront notifiés aux entreprises après le vote du budget primitif qui devrait intervenir fin février 2011.

Demande de subvention étude de faisabilité seconde chaufferie bois

La Commune a engagé une réflexion pour la mise en place d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur sur la rive droite du Doron, destinée à alimenter notamment les bâtiments communaux (mairie, écoles,). Pour ce faire, une étude de faisabilité technique est nécessaire.

Le Conseil sollicite une subvention aussi élevée que possible pour cette étude auprès de la Région, de l'ADEME et du Département.

Arrivée de M. Jacques ROBERT

Demande de subvention sentiers touristiques autour de St-Guérin

Dans le cadre de l'aménagement touristique du lac de St-Guérin, le Conseil sollicite une subvention aussi élevée que possible pour les travaux d'aménagement de sentiers autour du lac au titre du dispositif départemental des « promenades savoyardes de découvertes ».

Décision modificative budgétaire

Mme le Maire informe qu'il est nécessaire de transférer pour ajustements des crédits sur le budget général (décision modificative n° 4) et le budget eau (décision modificative n° 2). Le Conseil autorise Mme le Maire à procéder à ces transferts.

Redevance d'affermage 2010/2011

Le contrat confiant l'affermage des remontées mécaniques à la SEMAB prévoit le calcul annuel de la redevance que cette Société devra reverser à la Collectivité. Suite à la présentation du budget prévisionnel 2011 de la Société et compte tenu, d'une part des montants des travaux réalisés et d'autre part, de la non-réalisation des 500 lits touristiques prévus lors de l'élaboration du contrat d'affermage, il est décidé de ramener la redevance à 364 621.22 € au lieu des 464 621.22 € calculés sur la base du seul amortissement technique (compris les travaux de restructuration du domaine skiable réalisés en 2008 et 2009).

Un large débat auquel prennent part Dominique Doix, Christelle LANDAIS-CHAUCHAIX, Marie-Claude BLANC, Jacques ROBERT, Bertrand MALOD et Guy SEVESSAND s'instaure. Le débat porte notamment sur le déficit cumulé par la SEMAB et sur les perspectives d'avenir de la société.

Bertrand MALOD fait part de sa grande inquiétude en ce qui concerne l'avenir de la Société compte tenu de ses résultats, Dominique DOIX fait part de ses interrogations suite à l'achat par la SEMAB en 2010 d'une nouvelle chenillette : compte tenu de la situation financière de la SEMAB, cet achat ne pouvait-il pas être reporté ?

Christelle LANDAIS-CHAUCHAIX rappelle être toujours dans l'attente du bilan du contrat de prestation de SEDS (Société d'Exploitation des Domaines Skiables), compte tenu de la non reconduction de ce contrat de prestation.

Jacques ROBERT fait part de son insatisfaction en ce qui concerne le calendrier de recrutement du commercial de la station, ce dernier prenant ses fonctions le 20 décembre 2010.

Suite au débat auquel prennent part également Madame le Maire et Guy SEVESSAND, Président de la SEMAB, le Conseil autorise Madame le Maire à signer l'avenant n° 8 (une abstention).

Madame le Maire annonce également qu'il sera nécessaire d'engager dès 2011 une réflexion portant sur le devenir de la SEMAB et l'évolution du contrat d'affermage.

Convention avec la Régie des Saisies et la SEMAB pour le dépôt d'explosifs d'Entre Roche

Le dépôt d'explosifs situé aux Enteroches est propriété de la Commune et est utilisé conjointement par la SEMAB et la Régie des Saisies pour le stockage des explosifs nécessaires à la mise en œuvre des PIDA. La régie des Saisies souhaite, afin de bénéficier de ce lieu de stockage, participer au financement à hauteur de 50 % des frais engagés par la commune pour les mises aux normes.

Le Conseil autorise Mme le Maire à signer, avec la SEMAB et la Régie des Saisies, la convention définissant les conditions de gestion et la répartition des coûts de ce dépôt d'explosifs.

Autorisation de passage rallye du Beaufortain

Après avoir pris connaissance des dates prévues pour le 9^e rallye régional du Beaufortain Savoie Charpente Bois (30 avril et 1^{er} mai 2011), le Conseil donne un avis favorable à l'organisation de cette manifestation.

Déclaration d'intention d'aliéner

Le Conseil décide :

- de préempter sur la vente des garages situés au lieu-dit « Le Monal ». Cette préemption est motivée par la volonté de la collectivité de réaliser dans ce secteur, en lien avec le projet d'aménagement de la voirie engagé en 2010, des places de stationnement à proximité des commerces du bourg ainsi qu'une plage de retournement. De plus, ce tènement étant limitrophe du garage communal du Monal, l'acquisition par la collectivité de ce dernier présente un réel intérêt. Le montant de la transaction s'élève à 110 000 €.
- de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente d'autres biens situés au chef-lieu de Beaufort, à la Pierre et aux Gérats.

Vente de terrain à Dorinet

Madame le Maire informe le Conseil que la SCDF Besson est intéressée par l'achat de la parcelle communale n° 869, au lieudit « Dorinet », pour le stockage des grumes de bois destinées en particulier à la fabrication des plaquettes forestières.

Le Conseil donne un avis favorable de principe pour la cession de ce terrain au prix de 15 € le m² sans prise en charge par la collectivité, de l'aménagement de la zone et avec une contrainte d'usage (interdiction de broyer pendant les périodes d'ouverture du camping municipal).

Thierry DOIX, Président de la Commission Commerce Artisanat, rappelle les objectifs de la commission en matière d'installation d'artisans sur la commune de Beaufort afin de conforter leur activité. Les dossiers de création des zones d'activité du Moulin du Praz et de Marcôt doivent être traités prioritairement. Concernant le secteur du moulin du Praz, une analyse par les services de l'Etat (RTM) est en cours et devrait permettre de préciser les possibilités d'aménagement.

Validation du compromis de vente alpage des Avats

M. André VIALLET, actuellement locataire de la montagne des Avats, est intéressé par son acquisition. La Commune a mandaté la SAFER pour, d'une part, l'évaluation de cet alpage et d'autre part, l'accompagner dans la mise en œuvre de la vente.

Suite au débat, auquel prennent part Pascal COMBAZ DEVILLE, André VERNAZ et Nicolas BOCHET, débat portant sur des aspects réglementaires (mise en concurrence) et sur la stratégie de la collectivité en matière de vente des alpages, le Conseil décide de surseoir à cette décision et de solliciter des compléments d'informations auprès du cabinet juridique ADAMAS.

Création poste médiathèque

Dans le cadre de la mise en service de la médiathèque, un emploi d'agent contractuel à mi-temps avait été créé. Aujourd'hui, il convient de pérenniser cet emploi.

Le Conseil décide la création d'un poste à raison de 21 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} mars 2011.

Dépassement contingent heures supplémentaires pour service de déneigement

Le Conseil autorise le dépassement de contingent mensuel d'heures supplémentaires, pour circonstances exceptionnelles, pour la saison hivernale 2010-2011.

Tarifs des droits de place

Après avoir pris connaissance de l'avis favorable du Syndicat des Commerçants des marchés de France-Pays de Savoie, le Conseil fixe les tarifs des droits de place à appliquer à compter du 1^{er} Janvier 2011.

Validation des tarifs de l'eau

Madame le Maire informe qu'une analyse de la section exploitation du budget de l'eau a été réalisée. Compte tenu, d'une part des investissements à réaliser et d'autre part, du déficit prévisionnel du budget d'exploitation, le Conseil décide, afin de tendre vers l'équilibre de la section de fonctionnement, une augmentation de 5 % sur les tarifs de location de compteur et de raccordement ainsi que sur les tarifs de consommation.

Par ailleurs, pour les secteurs où le problème de qualité de l'eau existe, compte tenu de la présence d'Arsenic à des taux légèrement supérieurs à la norme européenne, le Conseil valide la mise en place à compter de 2011 d'un tarif réduit en faveur des abonnés de ces secteurs, les modalités restant à définir.

Mise en œuvre de la taxe sur l'électricité

Toute Commune peut, par décision du Conseil municipal, établir une taxe sur l'électricité consommée pour le chauffage, l'éclairage et les usages domestiques.

L'assiette de la taxe est forfaitaire, la base d'imposition étant égale à un pourcentage du prix HT de l'électricité facturé par le distributeur. La base d'imposition est égale à :

80 % du montant total HT de la facture d'électricité lorsque la fourniture est faite par le distributeur sous une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 KVA,

30 % du montant total HT lorsque la fourniture est faite sous une puissance souscrite entre 36 KVA et 250 KVA.

Le taux maximum autorisé de taxation est fixé à 8 % et le recouvrement est effectué par le gestionnaire du réseau de distribution pour les factures d'électricité.

Le Conseil décide d'instaurer la taxe locale sur l'électricité et fixe le taux à 4 %.

Bail de location gendarmerie de Beaufort et chalet « La Serraz »

Le bail de location des locaux à usage de caserne de gendarmerie est arrivé à expiration le 30 octobre 2010. Considérant qu'il convient de le renouveler, le Conseil autorise Mme le Maire à signer le nouveau bail, le loyer annuel étant porté à 35 000 €.

Par ailleurs, un avis favorable est donné pour la mise à disposition, par la SARL BOUCHAGE Frères, d'un chalet destiné à abriter la personne en charge de l'accueil sur le parking de la Serraz, moyennant une location de 568.10 € TTC pour la période du 1^{er} décembre 2010 au 30 avril 2011.

Renouvellement convention d'occupation zone de loisirs de Marcôt

La convention d'occupation de la zone de loisirs liant la Commune et M. VIARD-GAUDIN Gabriel est arrivée à son terme.

Le Conseil décide de la renouveler et autorise Mme le Maire à signer toutes pièces nécessaires à ce dossier.

Dépôt Déclaration Préalable le Moulin du Praz

Dans le cadre de la vente de terrains à construire à la Société SBE et la SCI « Le Varnat » dans la zone artisanale du Moulin du Praz, vente décidée lors du Conseil municipal du 17 septembre 2010, le Conseil donne un avis favorable à la proposition de division de terrain élaboré par le cabinet Girod Géomètre et autorise Madame le Maire à déposer la Déclaration Préalable correspondante..

Convention FACIM

Le Conseil autorise Madame Le Maire à signer la convention à intervenir avec la FACIM pour la fourniture d'une exposition permanente en lien avec les manifestations du cinquantenaire de Roselend prévues en 2011.

Compte-rendus des réunions de commissions

✚ **Commerce artisanat** : point sur occupation du domaine public et travail sur l'évolution des droits de place, point sur dossiers des zones artisanales.

✚ **Education culture patrimoine**

Christelle LANDAIS-CHAUCHAIX fait le point sur l'avancement de l'organisation du 50^e anniversaire du barrage de Roselend.

Commission sport jeunesse

Yann CROISET expose le projet d'aire de jeux sur la Place Roger Frison-Roche ; des esquisses ont été préparées par un architecte. Un devis estimatif de 6000 € a été établi pour la poursuite du projet.

Questions diverses

Le Conseil est informé d'une pétition suite à l'implantation des containers à proximité de la Poste à Arêches. Il est rappelé que le transfert des containers est effectué à titre expérimental pour cette saison d'hiver et que le choix définitif de l'emplacement des containers semi enterrés interviendra en 2011.

Le Maire,



**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU
LE 21 JANVIER 2011**